

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2021

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Buttieu Philippe	Présent	Lancelin Aurélien	Présent
Chardon Francis	Présent	Lucas Nathalie	Présente
Dauron Régis	Présent	Nédélec Frédéric	Présent
Druais Joël	Présent	Perche Francis	Présent
Fay Marie Claude	Présente	Savoire Emmanuel	Présent
Garnier Annette	Présente		

Secrétaire de séance : M. DRUAIS Joël

1) Rapports annuels d'activités 2019 et 2020 – Territoires Vendômois

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les rapports d'activités 2019 et 2020 de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de la communication des rapports d'activités 2019 et 2020 de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois.

2) Point sur les travaux et finances

Madame le Maire représente brièvement le budget primitif 2021 voté le 23 février tout le monde n'étant pas présent et fait le point sur les travaux réalisés ou en cours. (- Cimetière – Entreprise Moquet – fini, portail – en cours, nettoyage des piliers – M. Pergeaux Jonathan – fini, mur mairie - Entreprise Colas (juin), église (M. Voisin travaux en mai, M. Treton fin juillet)

3) Avis du conseil municipal sur exploitation Agrigaz (Délibération)

Le 11 février 2021, la SAS Agrigaz a déposé en préfecture un dossier de demande d'enregistrement en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune d'Oucques-la-Nouvelle, dont les digestats seront valorisés par épandage sur quatorze communes de Loir-et-Cher.

Ce dossier a été estimé complet et régulier au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

La commune de Faye étant concernée par ce projet, le conseil municipal doit donner son avis sur ce projet.

Madame le Maire expose le projet de la SAS Agrigaz.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable.

4) Organisation des élections départementales et régionales 20 et 27 juin 2021

La circulaire concernant l'organisation des bureaux nous indique que 6 personnes au minimum constitueront les deux bureaux de vote (un président et un secrétaire « mutualisés », 4 assesseurs, à raison de 2 assesseurs par bureau de vote).

A l'entrée il conviendra de filtrer les électeurs, pas plus de 3 électeurs par élections. (un à la table des bulletins, un à l'urne, un à l'émargement (soit 6 électeurs au maximum dans la salle). Nous devons organiser la salle et prévoir une entrée et une sortie distinctes, les personnes ne doivent pas se croiser.

Madame le Maire rappelle la circulaire du 28 avril dernier qui recommande que les bureaux de vote soient tenus en priorité par des personnes vaccinées ou immunisées. Le nombre de membres non vaccinés par bureau de vote ne devra pas excéder 4 personnes par élections.

Elections départementales 20 juin 2021

	ACCUEIL	URNE	EMARGEMENT
8 h – 13 h	Mme Morin Christiane Mme Fay Marie-Claude	Mme Garnier Annette	M. Savoie Emmanuel
13 h – 18 h	M. Nédélec Frédéric	M. Buttieu Philippe	M. Lancelin Aurélien

Elections régionales 20 juin 2021

	ACCUEIL	URNE	EMARGEMENT
8 h – 13 h	M. Chardon Francis	M. Caval Jean-Claude	Mme Lucas Nathalie
13 h – 18 h	M. Gétrot Gérome (à confirmer)	M. Dauron Régis	M. Druais Joël

Elections départementales 27 juin 2021

	ACCUEIL	URNE	EMARGEMENT
8 h – 13 h	Mme Morin Christiane Mme Fay Marie-Claude	Mme Garnier Annette	M. Savoie Emmanuel
13 h – 18 h	M. Nédélec Frédéric	M. Buttieu Philippe	M. Lancelin Aurélien

Elections régionales 27 juin 2021

	ACCUEIL	URNE	EMARGEMENT
8 h – 13 h	M. Chardon Francis	M. Caval Jean-Claude	Mme Lucas Nathalie
13 h – 18 h	M. Perche Francis	M. Dauron Régis	M. Druais Joël

DEPOUILLEMENT

Le dépouillement s'effectuera d'abord par les élections départementales puis les élections régionales.

2 scrutateurs doivent être désignés par scrutin. (cela peut être les mêmes pour les 2).

Un nombre limité de personnes doit être en charge de la manipulation des bulletins et enveloppes au moment du dépouillement et du comptage des votes. Désigner une seule et même personne.

Un secrétaire doit être désigné pour la tenue du procès-verbal.

Le maire est président.

	MANIPULATION DES BULLETINS ET ENVELOPPES	SCRUTATEURS		SECRETARE
	NOM PRENOM	NOM PRENOM	NOM PRENOM	NOM PRENOM
Elections départementales	M. Dauron Régis	M. Buttieu Philippe	M. Druais Joël	M. Lancelin Aurélien
Elections régionales	M. Nédélec Frédéric	M. Buttieu Philippe	M. Druais Joël	M. Lancelin Aurélien

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2021

5) Achat défibrillateur

Il est rappelé qu'un défibrillateur doit être installé dans les salles ERP catégorie 4. Madame le Maire indique que nous nous sommes regroupés avec d'autres communes pour la demande de devis afin d'obtenir des tarifs intéressants. Le conseil municipal donne son accord pour cet achat. Nous passerons commande lorsque toutes les communes auront délibéré.

6) Contrat entretien bornes incendies

Nous avons reçu un courrier du SDIS concernant le contrôle et l'entretien des bornes à incendie. Madame le Maire indique que là aussi nous nous sommes regroupés avec d'autres communes pour la demande de devis. Le conseil municipal donne son accord. Nous signerons le contrat lorsque toutes les communes auront délibéré.

Pour les points 5 et 6, Madame le Maire attend un retour des Territoires Vendômois. Des réunions de secrétaires de mairie et maires sont prévues jeudi 6 mai 2021.

7) Travaux 2022 (ordres de priorités)

Madame le Maire a demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'ordre de priorité des travaux à effectuer pour les années à venir :

1 – parking de la mairie - 2 – trottoirs rue de Vendôme - 4 – voirie – rue du Breuil -4 – église

8) Questions diverses

- Subvention pour les voyages scolaires

Madame le Maire rappelle la délibération du 3 juillet 2018 qui disait :

« Chaque enfant habitant à Faye pourra bénéficier pendant sa scolarité jusqu'au collège inclus de 2 allocations maximum de 130 € avec un reste à charge de 20 % pour les parents ». Cette décision est parfois difficile à appliquer. Madame le maire propose :

- + Que la somme allouée pendant la scolarité de **la maternelle à la troisième** soit fixée à 260 €.
- + Que toutes les aides cumulées pour aider les parents à financer le voyage n'excèdent pas 90 % du voyage
- + De demander aux parents d'élèves de remplir un imprimé pour indiquer toutes les aides perçues par divers organismes (Comités d'entreprises, associations, etc...). La commune verserait donc une subvention complémentaire dont le montant des aides cumulées ne pourra excéder 90 % du coût du voyage.

Les familles devront fournir : Justificatif du coût du voyage fourni par l'école, Attestation de séjour à fournir au retour, RIB pour le virement bancaire

Après avoir délibéré, les membres présents (abstention, contre, pour) la proposition de Madame le Maire ci-dessus. Cette décision sera appliquée à compter de ce jour.

- La commune va adhérer à « **Panneau Pocket** ». Une information sera donnée à la population quand cette application pourra être installée sur leur portable ou autre matériel numérique. C'est un outil de communication pratique simple et rapide. Pendant la pandémie nous avons reçu beaucoup d'informations et il aurait être très utile d'avoir cet outil pour informer la population.

- **épicerie ambulante**. Le lundi matin une épicerie ambulante stationne pendant $\frac{3}{4}$ heure sur la place. Elle propose du pain, des fruits, des légumes, etc...

- **Cérémonie du 8 mai**. N'est pas ouverte au public, pas de moment de convivialité. Une fleur sera déposée au monument au mort par les élus.

- Madame le Maire donne le compte-rendu de la réunion du 3 mai ~~VGRF~~ pour les gens du voyage.



Seance levée à 22 h 30

Maire, Annette GARNIER